



Hiver 2011-2012

Info-Parents

Bulletin d'information de l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement

Quinze ans et en pleine transformation!

Après quelques mois d'ajustement, l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement est sur sa lancée et prépare plusieurs activités pour les mois à venir. Les dernières semaines ont été consacrées à la relocalisation des bureaux, la création de la nouvelle signature graphique et la mise à jour de tous les documents de l'Association. Actuellement la campagne de renouvellement des cartes de membres bat son plein. Les membres ont répondu massivement à l'appel! Ce qui nous confirme clairement notre raison d'être!

Activités automnales

Les 1^{er} octobre et 12 novembre derniers, l'APDITED offrait en collaboration avec le Regroupement pour la Trisomie 21, la formation « Un jeu à deux! » du programme Hanen. Cette formation pour les parents d'enfants âgés de 2 et 7 ans a été animée par Sylvie Martin, orthophoniste. Les parents présents à ces deux journées de formation ont apprécié les outils présentés par l'animatrice afin de maximiser l'apprentissage de leur enfant sur le plan de la communication. Les commentaires des parents nous font comprendre que ces ateliers seront à nouveau offerts à nos membres à l'avenir.

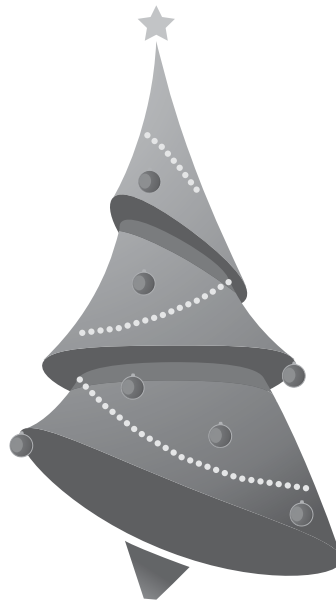
15 ans déjà!

Le 15 octobre 1996, l'APCGM (Association de parents du Centre Gabrielle-Major) déposait ses lettres patentes auprès de l'Inspecteur général des institutions financières et entamait ses activités. L'Association a été témoin au fil des ans à la transformation du réseau; la désinstitutionnalisation, la restructuration (incluant plan d'accès, approche populationnelle, regroupements, fusions), l'intégration sociale, le processus de production du handicap... Plusieurs gains mais aussi quelques pertes... Ce sont aussi quinze années de liens tissés avec nos partenaires du milieu associatif qui se sont créés au fil du temps.

Activités à venir

La permanence se penche actuellement sur l'organisation d'une soirée spéciale pour souligner le quinzième anniversaire et sur la nouvelle identité de l'association. Nous vous tiendrons au courant de cette activité dans les prochaines semaines.

Parmi les priorités qui ont été déterminées lors des dernières rencontres avec le CA, la parution du bulletin Info-Parents figure en première place. Les parents nous ont fait savoir par l'entremise du formulaire de renouvellement, l'importance de cet indispensable véhicule d'information.



Des soirées d'information concernant les services offerts par l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que la Curatelle publique seront au programme de la nouvelle année. Des soirées d'information seront offertes aux parents d'enfants et d'adolescents, en collaboration avec le Regroupement pour la Trisomie 21, durant l'hiver. Nous vous invitons à consulter les détails en page six. Vous avez des idées d'activités d'information? N'hésitez pas à nous en faire part!

Embauche d'une nouvelle ressource

Le 28 novembre dernier, Virginie Demers-Pelletier se joignait à l'APDITED. Travailleuse sociale de formation, M^{me} Demers-Pelletier a développé des connaissances sur la déficience intellectuelle en milieu scolaire. Elle a travaillé pendant quelques années au Centre François-Michelle, un établissement scolaire privé qui dessert des enfants présentant une déficience intellectuelle légère. L'agente de développement veillera à travailler en concertation avec les organismes du milieu et du réseau de santé. Elle verra aussi

au développement du bassin de nouveaux parents-membres. L'équipe de la permanence est maintenant bien constituée et prête à mettre en branle son plan d'action. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle agente de développement!

Conseil d'administration

Une nouvelle administratrice s'est jointe au conseil d'administration lors de la rencontre du 15 novembre dernier. Il s'agit de Lynn Charbonneau. M^{me} Charbonneau est mère d'un jeune homme de 16 ans présentant une déficience intellectuelle qui vit dans une ressource intermédiaire. Bienvenue parmi nous! À la suite de la démission d'Hélène Lépine, il reste toujours un poste vacant au sein du conseil d'administration. Si ce poste vous intéresse, veuillez communiquer avec la permanence au 514-376-6644.

Un lotomatique pour Noël!

Encore cette année vous trouverez ci-joint un exemplaire du formulaire Lotomatique, le service d'abonnement de Loto-Québec qui vous permet de participer aux loteries sans avoir à vous soucier de vous procurer vos billets chaque semaine. Nous vous remercions de contribuer au financement de l'APDITED par ce moyen, et nous vous souhaitons bonne chance!

Pour terminer, les membres du C.A. et la nouvelle équipe de l'APDITED vous souhaitent de Joyeuses Fêtes et une très bonne année!

Nouvelles de nos partenaires

Le Regroupement pour la Trisomie 21 a 25 ans!



Chantal Fontaine, marraine du Regroupement pour la Trisomie 21

Créé en 1986 par un groupe de parents qui avaient un besoin d'échanger des informations et parler de leur vécu, le Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21) est un organisme à but non lucratif qui soutient plus de 400 familles québécoises vivant principalement dans la grande région montréalaise. Pères, mères, frères, sœurs, grands-parents et autres membres de la famille de la personne ayant une trisomie 21 sont représentés par l'organisme.

Depuis 25 ans le RT21 défend les droits des personnes ayant la trisomie 21, fait la promotion de leur intégration et de leur participation sociale, favorise leur développement physique et intellectuel, contribue à l'information et à la sensibilisation de la population en plus de rassembler les familles pour leur permettre d'échanger et se créer un réseau d'entraide.

Pour souligner son 25^e anniversaire, membres et amis du RT21 ont été conviés à une célébration en compagnie de la marraine du Regroupement, M^{me} Chantal Fontaine, ce 24 novembre dernier. Un vin d'honneur a été servi au Centre des sciences du Vieux-Port de Montréal dans le magnifique Hall panoramique. Non seulement le riche passé de l'organisme a été honoré, mais le dévoilement de la nouvelle identité visuelle et du nouveau site Web du RT21 a été chaleureusement accueilli. Nous vous invitons à le visiter à votre tour! www.trisomie.qc.ca

CRDITED de Montréal -

La fusion va bon train

Le conseil d'administration du nouveau Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement nommera sous peu un représentant du milieu communautaire. Ce dernier sera désigné à partir d'une liste proposée par les groupes communautaires. Les propositions devaient être acheminées au directeur général le 25 novembre dernier.

Le comité des usagers du CRDITED de Montréal est actuellement à élaborer ses règlements généraux. Ce comité est composé des administrateurs des exécutifs des trois comités des usagers des établissements qui se sont fusionnés. En 2012, un comité provisoire sera formé de certains des membres actuels et il sera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au printemps 2012. Les gens intéressés à joindre les rangs de ce comité pourront alors se porter candidats.

OPHQ -

Guide des programmes d'aide

L'Office des personnes handicapées du Québec vient de publier le Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille. Ce guide est le résultat d'une révision complète des Mesures d'aide financière aux familles ayant un enfant handicapé, publication produite en 2000 par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les personnes handicapées et leur famille y trouveront les renseignements concernant les programmes d'aide qui leur sont offerts au chapitre de l'aide financière, des équipements et des fournitures.

Les familles ayant un enfant handicapé attendent depuis longtemps ce fameux guide! Espérons qu'il répondra aux nombreux besoins parentaux !

RPCU -

Recours collectif

Le regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) nous informe qu'un recours collectif pan-canadien a été autorisé le 3 octobre 2011 à l'encontre d'Air Canada. Ce recours collectif porte sur le refus, par le transporteur, d'accorder à des personnes ayant des limitations fonctionnelles un siège gratuit notamment pour des besoins d'accompagnement, une situation qui prévalait jusqu'à il y a quelques années.

Les personnes visées sont toutes les personnes handicapées et obèses résidant au Canada qui, sur un vol intérieur, ont dû payer des frais additionnels pour la carte d'embarquement d'un accompagnateur ou pour un emplacement adapté à leur condition à bord d'un appareil d'Air Canada, et ce, entre le 5 décembre 2005 et le 5 décembre 2008.

Sont également visées par ce jugement toutes les personnes qui ont payé des frais d'embarquement à bord d'un appareil du transporteur alors qu'elles accompagnaient une personne handicapée ou obèse.

Le cas du transporteur West Jet est également sous examen, incluant la possibilité que le jugement soit revu pour inclure ce transporteur dans le recours collectif.

Les personnes ayant vécu cette situation sont invitées à communiquer avec la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et à visiter le site Internet de la firme d'avocats qui se charge du dossier.

Site Internet de la COPHAN <http://www.cophan.org>

Site Internet de BGA Avocats <http://www.bga-law.com/ac>

Naître dans une société déficiente

Laurence Parent est une étudiante au doctorat en Humanités à l'Université Concordia à Montréal. Elle est également détentrice d'une maîtrise en Critical Disability Studies à l'Université York (Toronto) et d'un baccalauréat en science politique à l'UQAM. Elle se déplace en fauteuil roulant et considère que l'inaccessibilité de sa ville la handicape bien plus que son bagage génétique hors-norme. Elle étudie l'histoire de l'exclusion des personnes handicapées au Québec. En 2009, elle a co-fondé le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ). L'objectif du RAPLIQ est l'élimination de la discrimination fondée sur le handicap.

Le 23 octobre dernier, Le Soleil et Le Droit ont publié un article intitulé « Avoir un enfant qui a une déficience physique ou mentale » écrit par D^{re} Nadia Gagnier. Le titre a attiré mon attention puisqu'il y a à peine une quinzaine d'années, j'étais cette enfant. Du haut dans mon fauteuil roulant vert fluo, j'ai rapidement compris que j'allais avoir une vie pas si ordinaire.

La chronique de D^{re} Gagnier commence par la petite histoire d'un couple de grands-parents dont la fille vient de donner naissance à un troisième enfant « souffrant » de paralysie cérébrale. Cette naissance bouleverse la petite famille qui comptait avant la naissance du petit dernier, deux enfants « qui fonctionnaient très bien jusqu'à maintenant ». Les grands-parents sont inquiets. Leur fille est dans un état de déni et rationalise la situation en étant artificiellement positive. Leur gendre est dévasté. L'avenir ne s'annonce pas rose. Un enfant handicapé est né.

La chroniqueuse-médecin explique alors que le but de sa chronique est de sensibiliser les lecteurs à la réalité des familles ayant un enfant handicapé, de les inviter à tenter de se mettre à leur place, « même si c'est impossible, tant que vous ne vivez pas vous-même la situation », dit-elle.

Les toutes premières lignes donnent le ton à la chronique. La tragédie est là. Elle s'invite dans le nid familial. Elle fait mal.

Un enfant souffre. Qui souhaite ça à un enfant? Une famille au complet est ébranlée. Le vocabulaire choisi par D^{re} Gagnier n'est pas innocent. Il reflète bien les idées reçues sur le handicap. Bien entendu, il y a des enfants qui viennent au monde avec des souffrances physiques et ce, qu'ils soient handicapés ou non. Toutefois, ce n'est pas le cas de bien des enfants handicapés. De plus, certains gestes ou postures peuvent sembler souffrants alors qu'en réalité ils ne le sont pas. Ces enfants ont simplement des façons différentes et hors-normes de bouger ou d'interagir. Affirmer qu'un enfant « souffre » de paralysie cérébrale, c'est déjà le condamner à raconter sa vie comme une tragédie ou, au mieux, un exploit héroïque, sans même le connaître. Les enfants qui ont des souffrances physiques se transforment souvent rapidement en petits guerriers. Ils apprennent vite à se battre. Les enfants qui ont des douleurs physiques n'ont pas besoin de pitié. Ils n'ont pas besoin que d'autres disent à leur place qu'ils souffrent. Ils ont besoin d'empathie et de solidarité. Ils ont besoin de construire leur propre sens du monde et de trouver leur propre façon de raconter leurs histoires, de raconter leurs souffrances. On dit souvent que les mots font aussi mal que les coups. Lorsque l'on parle de handicap, on semble oublier la portée des mots et leurs effets.

Lorsque j'avais quatre ans, je me suis fait opérer pour une décompression de la moelle épinière. Une opération du style ça passe ou ça casse. Nul besoin de dire que mes parents ont passé par toute une gamme d'émotions. Malgré cette épreuve, mes pires souffrances, je ne les ai pas vécues entre les quatre murs de Sainte-Justine. Je les ai vécues au centre commercial, à l'épicerie ou encore sur la rue. « Oh mon dieu madame, c'est pas drôle! Pauvre enfant! Elle a quel âge??? Vous êtes tellement courageuse! » Ma

mère leur répondait que je pouvais parler. Et moi, je leur répondais amèrement, selon l'année, que j'avais 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ans... J'aurais aimé ça leur crier que j'étais Born this way et que je n'avais pas besoin de tels commentaires, mais à l'époque j'écoutais Mitsou, Julie Masse et Marie Carmen dans mon walkman. J'ai appris à encaisser. J'ai appris à lutter contre les regards même si je ne crois toujours pas avoir gagné cette lutte. En repensant à tous ces regards, ma mère partage le même souvenir que moi. « Rapidement, l'enfer ce fût le regard des autres. Pourquoi ne voyaient-ils pas que tu étais heureuse? »

D^{re} Gagnier fait une grave erreur en associant le handicap à un « deuil de la santé ». Elle ajoute même qu'il est « évident » que la nouvelle du diagnostic catapultera les parents et la famille dans les étapes du deuil. Pourquoi les inquiétudes des parents à l'annonce d'un diagnostic médical doivent-elles signifier qu'ils

sont en deuil? Leurs inquiétudes sont bien légitimes. Surtout dans un contexte où la nouvelle est souvent annoncée comme une condamnation. « Qui va s'occuper de notre enfant après notre mort? » se demandent-ils souvent. Dans une société inclusive, les parents n'auraient pas à vivre cette angoisse. Des services adéquats seraient garantis et ils seraient bien informés. La communauté serait impliquée de façon solidaire. Le véritable deuil dont aucun parent ayant un enfant handicapé ne peut échapper est

le deuil de la soi-disant normalité. Leur enfant est différent de la norme et il leur est pratiquement impossible de le cacher. Pourtant, cette norme n'est que construite. Cette norme n'est pratiquement jamais remise en question lorsque l'on pense à la question du handicap. Ce deuil est très dérangeant dans un contexte social dans lequel la normalité et l'individualisme sont érigés en valeurs essentielles. L'enfant handicapé trouble ces valeurs de plein fouet. On préfère alors masquer le deuil de la normalité en la déguisant en tragédie absolue liée aux différences de l'enfant. Mais, au fond, quel parent peut se targuer d'avoir un enfant normal? Qu'est-ce que ça veut dire? Il y a eu une époque où les parents faisaient un deuil d'avoir un enfant du mauvais sexe, du sexe féminin. Encore aujourd'hui, certains parents disent devoir faire un deuil lorsque leur enfant leur apprend qu'il n'est pas hétérosexuel. De tels propos se retrouveraient-ils dans les pages d'un grand quotidien? Seraient-ils tolérés?

Après le deuil et la tragédie qui vient avec, D^{re} Gagnier sème un petit espoir en suggérant que « tout n'est pas noir pour ces familles ». Elle écrit : « Après quelques mois ou quelques années, bien des parents réalisent que leur enfant a des qualités, des talents et des forces inespérés. » Après avoir lu ce passage, je n'ai pas pu m'empêcher de tweeter « #onestvraimenten2011 ». Une telle formulation suggère que les enfants handicapés sont moins susceptibles d'avoir des qualités, des talents et des forces que les enfants dits non-handicapés. La société attribue aux bébés dits normaux les meilleures perspectives d'avenir. Les bébés handicapés, eux, se voient attribués les pires perspectives. Ils devront faire la preuve du contraire. L'intention de D^{re} Gagnier est de donner de l'espoir, de laisser une porte entrouverte pour un possible happy ending. En



Opinion (suite)

réalité, de par ses propos, elle discrimine les enfants handicapés et scelle leur sort : ceux-ci devront se surpasser afin d'espérer pouvoir être reconnus comme des enfants... par leurs propres parents!

La chronique se conclut finalement par une affirmation complètement déconnectée de la réalité politique et économique dans laquelle évoluent les parents d'enfants handicapés d'aujourd'hui. D^{re} Gagnier affirme qu'il existe des ressources pour ces familles et que lorsque les parents utilisent ces services au maximum, en plus de leur réseau social, ils peuvent trouver des moyens d'être heureux. Rares sont les parents ayant un enfant handicapé qui peuvent affirmer n'avoir jamais rencontré à un moment ou à un autre des problèmes d'accès aux services auxquels ils ont pourtant droit. En réalité, la situation est grave pour de nombreuses familles. Plusieurs mamans et plusieurs papas doivent laisser de côté leur carrière, car ils n'ont pas accès à des services de qualité pour accompagner leur enfant lors de leur absence. Plusieurs doivent se battre bec et ongles afin que leur enfant soit inclus dans les classes régulières. La liste est longue. Pourquoi aucun élément de cette liste n'apparaît pas dans la chronique du D^{re} Gagnier?

Omettre de parler des obstacles et de la discrimination rencontrés par les familles d'enfants handicapés est un manque flagrant de rigueur journalistique. Il est déraisonnable de mettre au banc des accusés lesdites déficiences des enfants handicapés sans pointer du doigt un système déficient qui est loin d'offrir un maximum de soutien à leurs parents. Dans un contexte de réduction des dépenses de l'État, il est primordial de se pencher sur les répercussions vécues par les groupes les plus marginalisés de la société.

La publication de la chronique de D^{re} Gagnier démontre bien qu'il semble encore impossible pour bien des journalistes de saisir la dimension politique du handicap. Que se passe-t-il dans les cours de journalisme de nos cégeps et de nos universités? Les médias ont un rôle important dans les perceptions de la société envers

les personnes handicapées. Encore aujourd'hui, la plupart des articles traitant du handicap sont teintés de stéréotypes qui sont transformés en faits. La chronique de D^{re} Gagnier n'en est qu'un exemple. Il est temps que le Conseil de Presse du Québec se penche sur la question. L'histoire du Québec moderne est sans équivoque : les stéréotypes sont des obstacles à l'émancipation des groupes marginalisés. La discrimination fondée sur le handicap existe bel et bien. Elle passe souvent inaperçue et est généralement normalisée.

La chronique publiée dans Le Soleil et Le Droit ne laisse aucune place aux autres histoires en affirmant que tous les parents d'enfants handicapés devront faire un deuil. Ce deuil est obligatoire. Les autres histoires n'existent pas. Les enfants qui naissent avec leur fauteuil roulant vert fluo non plus. Et pourtant, ils existent ces enfants! Ils grandissent et doivent faire face au deuil d'une société à qui ils croyaient appartenir, mais qui, au fond, les stigmatise depuis leur première bouffée d'air hors du ventre de leur mère. Au cours de ce deuil, de nombreuses émotions et attitudes font surface : déni, colère, marchandage (p. ex. : s'acheter une voiture pour ne pas être confronté à l'inaccessibilité des transports collectifs et se donner l'impression qu'on est meilleur que les autres personnes handicapées), désespoir, positivisme artificiel... C'est un chemin long et difficile au bout duquel, idéalement, ils trouveront peut-être la sérénité associée à un refus authentique de la société handicapée dans laquelle on vit. Peu d'enfants devenus grands parviennent à faire ce deuil.

Ce deuil d'un Québec illusoirement inclusif auquel sont confrontés les enfants handicapés devenus grands, au fond, c'est peut-être ça qui manque pour faire exploser les tabous les plus tenaces à l'égard du handicap.

Laurence Parent - Novembre 2011

Communiqué

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a réagi à la suite à l'annonce de la ministre déléguée aux Services sociaux, M^{me} Dominique Vien, de mandater un expert externe afin d'établir un portrait de la situation des familles qui vivent avec une personne autiste.

Madame la Ministre, notre patience a des limites !

Montréal, le 24 novembre 2011 – C'est avec stupéfaction que l'Association du Québec pour l'intégration sociale a appris la mise en place d'un comité consultatif qui a pour mandat de faire le point uniquement sur les services offerts aux personnes présentant un trouble envahissant du développement.

Sans minimiser les besoins de cette clientèle, il est important de rappeler à la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien, que son ministère est loin d'avoir répondu aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle. On n'a qu'à penser aux interminables listes d'attente déplorées par les parents pour obtenir un diagnostic ou bien pour recevoir un premier service, aux maigres heures consenties pour l'intervention précoce des jeunes enfants ayant une déficience intellectuelle (qui dans le meilleur des cas totalisent moins de 3 heures par semaine contre 20 heures pour un enfant ayant un TED), aux multiples coupures budgétaires mettant une pression indue sur le milieu communautaire qui peine à prendre le relais auprès des familles trop souvent à bout de souffle. Et que dire de la plus récente réorganisation des services qui ressemble à une partie de ping-pong entre la première et la deuxième ligne, laissant des personnes vulnérables sans support, sans activité stimulante et des parents âgés qui doivent encore une fois, suppléer pour contrer les effets négatifs de cette joute administrative qui se fait sur leur dos et à leur détriment. Et la liste pourrait encore s'allonger ! On ne peut passer sous silence tant de situations déplorables et qui sont malheureusement, le pain quotidien des associations que nous représentons. La marmite est pleine et nous avons atteint les limites de notre patience !

Un bilan sur les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle s'impose et il est plus que temps que le gouvernement québécois daigne s'y intéresser. En tant que ministre déléguée aux Services sociaux, vous avez un devoir d'équité et vous devez remédier à la situation urgente vécue par les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille.

Fondée en 1951, l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a pour mission la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Elle regroupe plus de 80 associations à travers le Québec.

Source : Anik Larose, conseillère aux communications, AQIS

AlterGo lance un appel aux parents

Augmenter l'accès à l'accompagnement en loisir : votre collaboration peut contribuer à changer les choses!

Les personnes considérant avoir été victimes d'une discrimination en raison de l'existence d'une limitation fonctionnelle lors d'une inscription à un camp de jour ou à toute autre activité de loisir, sont invitées à faire part de leur expérience à l'organisme AlterGo. À titre d'agent de changement favorisant l'inclusion des personnes handicapées AlterGo veut intervenir auprès des institutions gouvernementales. L'objectif est d'obtenir à court et moyen termes une augmentation des sommes allouées au Programme d'accompagnement en loisir (PACL) afin de pouvoir répondre aux demandes de façon plus adéquate.

AlterGo veut agir de façon collaborative et constructive auprès des autorités municipales et provinciales. Cette intervention se fera en marge du jugement, largement favorable à la cause des personnes ayant une incapacité, rendu en septembre dernier par le Tribunal des droits de la personne au profit d'un parent victime de discrimination lors d'une tentative d'inscription de son enfant à un camp de jour. AlterGo devra pour cela présenter des cas de discrimination similaires vécus par d'autres personnes.

AlterGo appuie sa démarche sur le fait que ces cas, amenés devant un tribunal à la suite du premier jugement, entraîneraient des coûts considérables pour les municipalités. Une collaboration de part et d'autre est donc préconisée afin de parvenir à une solution pouvant répondre aux besoins existants.

«Aujourd'hui, seulement 42% des demandes d'accompagnement en loisir qui sont présentées peuvent être satisfaites, faute de moyens suffisants », indique Lise Roche, directrice de l'Accessibilité universelle en loisir chez AlterGo. « Nombre de parents d'enfants ayant une limitation fonctionnelle ne peuvent de ce fait accéder aux camps de jour, rendant la gestion de leur situation professionnelle et familiale extrêmement difficile. Une action doit être entreprise de façon urgente », précise-t-elle.

Pour renforcer les représentations, AlterGo a besoin de votre collaboration. Partagez votre expérience en envoyant par courriel à info@altergo.net les informations suivantes : l'âge de la personne ayant essuyé un refus, la limitation fonctionnelle, la nature du refus, le type d'organisme et d'activité (par exemple : camp de jour accueillant une clientèle régulière) Ces données serviront de base pour entamer les discussions auprès des institutions responsables.

Une jurisprudence très favorable

En septembre dernier, le Tribunal des droits de la personne a rendu un jugement au profit d'un parent plaignant contre la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury. Cette personne s'était vu à plusieurs reprises refuser l'accès à un camp de jour pour son enfant présentant une limitation fonctionnelle. Le Tribunal, saisi par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a ordonné à la municipalité d'indemniser la plaignante pour ses dommages moraux.



Ce jugement constitue une grande avancée pour les parents victimes de discrimination. En effet, chaque année, de nombreuses personnes se font soit directement et sans analyse préliminaire, refuser l'inscription de leur enfant ayant une incapacité à un camp de jour, soit imposer un nombre de semaines inférieur à leur besoin. À ce jour, peu de personnes ont eu recours à la justice, par peur des représailles ou encore par essoufflement.

Des besoins criants

En prenant appui sur cette jurisprudence, AlterGo vise à obtenir une augmentation des fonds alloués. Le Programme d'accompagnement en loisir a pour objectif de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Il permet aux organismes admissibles d'obtenir une aide financière pour répondre adéquatement aux besoins de la personne ayant une incapacité et de faciliter son inclusion sociale. Ce programme est une initiative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. AlterGo gère ce programme pour le territoire de l'île de Montréal depuis 1997, avec la collaboration de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal. Depuis sa création, de nombreuses demandes ont été satisfaites. Mais les besoins vont sans cesse en augmentant. Les camps de jour sont en effet devenus une ressource indispensable pour les parents qui travaillent. Or, de nombreuses requêtes ne peuvent aujourd'hui aboutir faute de moyens financiers suffisants. Les sommes allouées par les villes de l'île de Montréal et l'agglomération ont été revues à la hausse régulièrement alors que la participation financière du Ministère est restée la même depuis au moins 7 ans. *Pour toute information supplémentaire, obtenir une copie du jugement rendu par le Tribunal des droits de la personne, ou pour envoyer vos commentaires, veuillez communiquer avec Sylvie Sauv  au 514-933-2739, poste 216 ou par courriel à info@altergo.net.*

Nouvelles brèves

Formations offertes en 2012

L'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants en collaboration avec le Regroupement pour la Trisomie 21, offriront gracieusement une série de formations pour les parents-membres. Pour vous inscrire aux ateliers, vous pouvez communiquer avec la permanence au 514-376-6644.

Le samedi 21 janvier 2012, de 9 h à 16 h

LE PLAN D'INTERVENTION

Johanne Magloire de la CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) et *Lorraine Doucet*, conseillère à l'inclusion scolaire et sociale
Formation sur les encadrements légaux, la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'intervention en milieu scolaire.

Le jeudi 23 février 2012, de 19 h à 21 h 30

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SEXUALITÉ CHEZ LES JEUNES 13-19 ANS PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Laurie-Audrey Larivière, sexologue
Cette formation permettra aux parents de démystifier la sexualité des jeunes ayant une déficience intellectuelle.

Le mercredi 4 avril 2012, de 19 h à 21 h 30

LE CLASSEMENT SCOLAIRE

Lorraine Doucet, conseillère à l'inclusion scolaire et sociale
Johanne Magloire de la CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) et *Lorraine Doucet*, conseillère à l'inclusion scolaire et sociale
Formation sur les encadrements légaux, la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'intervention en milieu scolaire.

Mouvement PHAS - Cabaret Accès-Cible



Mario Calliari était du spectacle!

La 5^e édition du Show Accès-Cible du Mouvement PHAS s'est tenu le 30 novembre dernier au Lion d'Or à Montréal. L'acteur Vincent-Guillaume Otis et Félix Morin, étudiant en cinéma et atteint de paralysie cérébrale ont animé la soirée.

Mario St-Amand, Mario Calliari, James Hyndman, Pascal Dufour, Brigitte St-Aubin, Damien Robitaille se sont relayés sur la scène qui était aussi partagée avec des artistes présentant des handicaps. La soirée a été ponctuée de lectures de lettres écrites par les proches de personne ayant un handicap. Une bien belle soirée pour une bien belle cause!

Ville de Montréal -

Accessibilité universelle



C'est avec enthousiasme que Marie Turcotte, porte-parole du milieu associatif montréalais des personnes ayant une limitation fonctionnelle (PALF), a annoncé que l'ensemble des arrondissements de la Ville a rapidement emboîté le pas à la Ville centre en adoptant la Politique en accessibilité universelle. Il s'agit d'une étape déterminante étant donné que ce sont les arrondissements qui ont la responsabilité de dispenser la plupart des services directs aux citoyens. L'adoption d'une telle politique, une première dans l'histoire de la Ville, est le fruit d'un travail rigoureux de partenariat avec le milieu associatif, amorcé il y a près de 10 ans, lors du Sommet de Montréal initié par le maire Tremblay en juin 2002.

AMDI-Guide sur le vieillissement



L'APDITED s'est procuré quelques exemplaires du guide produit par l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle. Cet outil, intitulé « Vieillir avec une déficience intellectuelle : outil de référence » aborde des thèmes comme : la famille et le réseau social, l'hébergement, la préparation de la retraite et la planification de la succession. Une liste de ressources et de liens Internet conclut l'ouvrage. Cet ouvrage peut être consulté au secrétariat de l'Association.

Renouvellement de la carte de membre

Pour ceux ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, il est toujours temps de renouveler votre carte de membre de l'APDITED en nous faisant parvenir votre cotisation annuelle (10 \$) pour 2011.

Vous n'avez qu'à joindre un chèque au nom de l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement (ou APDITED).

